



Cérémonies du 14 juillet : hommage aux soignants

L'Ordre National des Infirmiers salue l'engagement des 700 000 infirmiers de France durant la crise sanitaire.

Statut de "pupille de la Nation" pour les enfants de professionnels de santé décédés, Covid-19 reconnu maladie professionnelle : après avoir porté ces propositions, l'Ordre rappelle la nécessité de leur mise en œuvre rapide et reste vigilant sur les modalités de cette dernière.

Au-delà de la reconnaissance de la Nation, une revalorisation globale de la profession infirmière est nécessaire pour un système de santé plus efficace, plus durable et plus humain.

Paris, le 13 juillet 2020

Demain, à l'occasion des cérémonies du 14 juillet, un hommage sera rendu à l'ensemble des professionnels de santé.

Les infirmiers ont été en 1^{ère} ligne durant toute l'épidémie. A l'hôpital, en établissements médico-sociaux, en EHPAD, à domicile, les infirmiers sont intervenus auprès de personnes atteintes du Covid, ont assuré la continuité de la prise en charge des patients, et ce, dans des conditions particulièrement difficiles, éprouvantes, parfois sans les équipements de protection nécessaires. Certains ont malheureusement été contaminés, voire gravement malades.

L'Ordre National des Infirmiers souhaite saluer solennellement l'engagement et le dévouement des 700 000 infirmiers de France. Nous avons également une pensée particulière pour les infirmiers qui ont laissé leur vie dans cette bataille et souhaitons renouveler notre soutien à leurs familles et à leurs proches.

Dès le mois d'avril, nous avons demandé que les enfants de professionnels de santé décédés puissent accéder aux mêmes bénéfices que ceux qu'offre le statut de pupille de la Nation. Une résolution portant sur ce point a été adoptée à l'Assemblée Nationale le 26 mai dernier. Il convient désormais de poursuivre le processus législatif devant conduire à la création d'un tel statut afin que les familles concernées puissent en bénéficier le plus rapidement possible.

Par ailleurs, il est naturel que le Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle pour l'ensemble des professionnels de santé qui ont été contaminés, qu'ils exercent en établissement de santé ou en libéral. Si cette mesure, également portée par l'Ordre, a été annoncée par le ministre de la santé Olivier Véran, nous restons vigilants sur les modalités de sa mise en œuvre.

A l'issue du Ségur de la santé qui s'achève, une réévaluation des salaires va être engagée. De toute évidence, cette dernière est nécessaire. Mais au-delà, l'Ordre National des Infirmiers poursuivra ses actions pour une revalorisation globale de la profession. Il s'agit notamment de permettre aux infirmiers d'évoluer tout au long de leur carrière, d'élargir leurs compétences, leur donner plus d'autonomie... Si ces évolutions sont nécessaires pour la profession infirmière, elles sont indispensables pour que notre système de soins soit en mesure de relever les enjeux de santé publique du XXI^e siècle : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, baisse de la démographie médicale... Pour un système de santé plus efficace, plus durable et plus humain.

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com